

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT  
DE  
MURET  
VILLE DE  
31220 CAZERES

Délibération  
n°2026-05/06-058

Présents : 20  
Procuration : 6  
Absents : 1  
Exprimés : 26  
Pour : 26  
Contre :  
Abstention :

Approbation de  
la charte  
documentaire  
de la  
médiathèque  
municipale

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de Convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

**Étaient présents :**

Raymond DEFIS		Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ		Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER

**Absents ayant donné procuration :** Monsieur Roland PONTIN-MANENT à Madame Andrée ROUSSEAU, Madame Evgenia LOPEZ à Monsieur Philippe ROUSSEL, Madame Katy BAJOUE à Monsieur Frédéric COUASNON, Madame Leslie FICHEL-MARCHAND à Madame Sandrine DE LEEUW, Madame Elisabeth CRESPO à Madame Charlène BOUE, Monsieur Pascal LABLANCHE à Monsieur Jean-Luc RIVIERE

**Absent(s) :** Madame Alexandrine MATONDO

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DELUC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Cazères a signé une convention d'objectifs 2024-2029 pour les bibliothèques publiques avec la MDP31 (Médiathèque départementale de la Haute-Garonne).

Dans ce cadre, la médiathèque municipale s'est engagée dans la formalisation de sa politique documentaire par la rédaction d'une charte documentaire.

La charte documentaire est un document de référence qui définit les orientations générales de la politique documentaire de la médiathèque. Elle précise les principes encadrant la constitution, le développement, le renouvellement et la gestion des collections. Elle permet notamment de fixer les priorités en matière d'acquisition, de désherbage et de conservation des documents.

Elle constitue également un outil de transparence et de cohérence des choix effectués par la collectivité dans le cadre du service public de la lecture publique.

Cette démarche s'inscrit dans le respect des dispositions de la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite « loi Robert », et notamment de son article 7 prévoyant que les bibliothèques des collectivités territoriales élaborent et présentent devant leur assemblée délibérante les orientations générales de leur politique documentaire.

La charte documentaire de la médiathèque municipale de Cazères précise notamment :

- les missions et objectifs de la médiathèque ;
- les publics visés ;
- les principes de sélection, d'acquisition et de renouvellement des collections ;
- les critères de désherbage et de conservation des documents ;
- les principes de pluralisme, d'égalité d'accès et de neutralité du service public.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;  
Vu la convention d'objectifs 2024-2029 signée avec la MDP31 ;  
Vu le projet de charte documentaire annexé à la présente délibération ;

**Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- D'approuver la charte documentaire de la médiathèque municipale de Cazères annexée à la présente délibération;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette démarche ;
- De dire que la charte documentaire pourra être actualisée en fonction de l'évolution des missions et des besoins du service.

Pour extrait conforme,  
Cazères, le 16 juin 2026

La secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC



Le Maire,



Raymond DEFIS